



Bulletin de participation au 42^{ème} Chapitre de la Confrérie du Purnalet Samedi 26 avril 2025

A renvoyer par mail sur info@purnalet.be ou courrier au secrétariat de la Confrérie : asbl Confrérie du Purnalet, Avenue de Villez 19 à 6980 La Roche-en-Ardenne **avant le 18 avril 2025**.

Toute inscription après le 18 avril 2025 ne sera plus acceptée. Attention le nombre de places est limité à 250 invités. Votre participation ne pourra être prise en compte qu'après l'envoi de ce document complété et le paiement

La Confrérie
sera représentée par membre(s) au 42ème chapitre de la Confrérie du Purnalet.

Noms des participants (renseigner **obligatoirement** le nom de chaque participant) :

.....
.....
.....
.....
.....

Proposition à l'intronisation : M. ou Mme
(1 seule personne) Titre dans la confrérie :

Buts poursuivis par la Confrérie :

.....
.....
.....

Produits défendus par la Confrérie :

.....
.....
.....

Frais de participation à la journée (boissons non comprises à prix démocratique) :

Les participants verseront la somme de : ... x 52 € = € sur le compte de la Confrérie du Purnalet de La Roche-en-Ardenne : BE75 7326 4738 7751 (BIC : CREGBEBB) en indiquant en communication le nom de votre confrérie et votre nom.

Un montant de 15 € est demandé pour tout intronisé qui ne participe pas au repas. La Confrérie du Purnalet se réserve le droit ne pas accepter des formulaires complétés par des personnes qui n'auraient pas été invitées personnellement par la Confrérie. **Tenue correcte exigée.**

Le paiement sur place ne sera accepté que pour les confréries françaises (**les chèques ne sont pas acceptés**).

Notre confrérie ne pourra être tenue responsable en cas d'incidents/accidents dus à un taux d'alcool trop élevé.

DATE et SIGNATURE :